

Fiche Comité de Quartier

Définition : Le quartier : « Village ou bout de rue »

Le comité de quartier est un espace de parole et de projets, inscrits dans un espace donné :

le quartier est à la fois instrument de gestion locale avec les associations et espace fondateur d'un lien social, le conseil de quartier se situe à l'interface entre les pouvoirs publics et les habitants

C'est entité indépendante, qui rassemble des citoyens autour d'objectifs commun pour animer le quartier ou améliorer le cadre de vie.

Le comité de quartier est constitué de citoyens motivés habitant du dit quartier et il peut également prendre le statut officiel d'une organisation sans but lucratif (ASBL) ou pas.

LA CREATION DU COMITE DE QUARTIER

- 1 - Contacter les citoyens du quartier
- 2 - Organiser une rencontre pour présenter les objectifs et les raisons de la création de ce comité.
- 3 - S'assurer de la viabilité du projet.
- 4 - Fixer les objectifs et les projets qui seront choisis par l'ensemble des participants.
- 5 - Définition et répartition des tâches.
- 6 - Informer les résidents du quartier, par une visite à domicile avec quelques participants au projet, diffusion sur les réseaux sociaux et distribution des toutes de boîtes.
- 7 - Prendre contacte avec l'administration et l' élu local.
- 8 - Si le comité de quartier fonctionne bien, que la participation citoyenne est grande et que les projets sont nombreux, il faut penser à créer un statut officiel d'ASBL pour avoir un fond de fonctionnement et la possibilité d'obtenir des subsides.

1 Contacter les citoyens du quartier

Pour contacter et informer les citoyens de l'initiative, une distribution des toutes-boîtes dans le quartier concerné est la meilleure solution. Pour plus de visibilité, il est possible de créer une page Facebook qui présente le projet et sera accessible à tous, l'adresse de cette page sera indiquée sur le dessous de boîtes et partagée entre les habitants du quartier ou même de la commune.

Il peut être intéressant de contacter les écoles, crèches et commerçants du quartier pour leur offrir une grande visibilité dans le quartier, ce qui est égal à une publicité local ciblée.

2 Organiser une rencontre pour présenter les objectifs et les raisons de la création de ce comité.

Lors du premier contact avec les riverains par les toutes-boîtes ou la page Facebook, une date de rencontre aura été proposée. Pour qu'il y ait un maximum de participants il est conseillé de proposer un dimanche après-midi ou un samedi fin de journée.

Cette rencontre permettra de présenter les objectifs du comité de quartier et les possibles projets qui en découlent.

Il est important d'expliquer aux riverains, que ce projet est pour eux, pour leurs enfants, pour l'environnement, mais pas seulement. C'est aussi un appel à la démocratie citoyenne ce qui leur donne la possibilité de s'impliquer dans les décisions communale ou régional prise pour le quartier, le village ou la commune.

Pour changer les choses et faire évoluer le cadre de vie, il faut le vouloir et s'investir, sans leurs participations, sans leurs soutiens dans le projet rien ne sera possible.

3 S'assurer de la viabilité du projet.

Pour assurer la viabilité du projet, il faut qu'une grande majorité des habitants du quartier participent à ce projet, de façon active ou passive, pour cela il faut différencier les personnes qui veulent participer de façon active à la création de projets, ce qui demande un engagement personnel en temps et en moyen (utilisation de véhicule personnel), et les personnes qui veulent participer de façon passive, c'est donner un coup de main occasionnel, une journée, une ou deux heures, lors de la réalisation de projets mis en place par le comité. Ensuite il faut délimiter la zone d'activité par rapport aux rues représentées par leurs habitants participants au comité.

4 Fixer les objectifs et les projets qui seront choisis par l'ensemble des participants.

Le choix des objectifs se fait avec l'ensemble des participants au projet (social, économique, culturel, écologique). Quand le ou les objectifs sont décidés, il faut choisir un ou plusieurs projets qui correspondent aux objectifs.

Objectifs sociaux : Rassemblement de riverains, partage des connaissances et expériences, fêtes, entraide....

Objectifs économiques : Promotions produits circuits courts et locaux, mise en évidence du patrimoine économique rural, échange de produits, partage de savoir faire, économie d'échelle....

Objectifs culturels : Découverte et promotion de la culture locale et plus...

Objectifs écologiques : Promotions des produits locaux, diminution de la consommation et de l'empreinte carbone, bonne pratique *environnemental*

5 - Définition et répartition des tâches.

La définition et répartition des tâches se fera en fonction de l'implication et du temps mis à dispositions par les participants. Il faut différencier la participation active ou passive, de l'engagement des participants dans la mise en place des projets.

La participation active : Cette participation est un engagement personnel conséquent, en temps et économique, cela implique de travailler à domicile sur les projets, prendre des contacts, rédiger des documents, mais aussi d'utiliser son matériel personnel, ordinateur, imprimante, véhicule sans contre partie financière (exception faite pour le statut d'ASBL si les finances de celle-ci le permette).

La participation passive : Cette participation est un engagement personnel occasionnel, c'est lors de la réalisation effective d'un projet que leur participation est demandée, elle peut aussi se décliner sous la forme de prêt, un local, ou du matériel.

6- Informer les résidents du quartier, des projets et distribution par toutes-boites.

Quand les objectifs et les projets sont définis, il faut en informer les habitants du quartier.

La distribution de toutes-boite reste le plus facile et le moins onéreux.

Parthenocissus vitacea